

Tension sur les marges de la distribution

AGROALIMENTAIRE Le Conseil national a voté en décembre une mesure pour plus de transparence dans les marges et la formation des prix. Le Conseil des Etats doit se prononcer cette semaine: mais bien qu'elle réunisse un soutien transpartisan, son opposition est importante

FANNY SCUDERI, BERNE

«Lorsqu'un client achète un produit, quelle part du prix est reversée au producteur, quel pourcentage revient aux intermédiaires et enfin quel solde va dans la poche du détaillant?» Telle est la question que la conseillère nationale Sophie Michaud Gigon (Les Vert·e·s/VD) a adressée à ses homologues en décembre 2024. La réponse devrait susciter l'intérêt tant des

«Il est important de connaître la marge de chacun. La transparence n'est ni de gauche ni de droite, c'est une question de bon sens»

JACQUES NICOLET, CONSEILLER NATIONAL (UDC/VD)

agriculteurs que des consommateurs. Elle pourrait être bientôt connue, si... le Conseil des Etats accepte de donner plus de compétences à l'Observatoire du marché de la Confédération.

Rappelez-vous. Des enquêtes, à l'image de celle du *Temps* intitulée «Comment Migros et Coop font leur beurre avec les produits laitiers» ont mis à nu les marges des distributeurs sur certains produits. Puis, la révolte paysanne a éclaté en 2024. L'une des revendications des producteurs de denrées alimentaires: gagner plus d'argent avec la vente de leurs produits.

L'initiative parlementaire «Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires» a été déposée en 2022 par l'ex-conseillère nationale (Les Vert·e·s/GE) Isabelle Pasquier-Eichenberger (non élue en 2023). Son constat: «La fixation des prix dans le commerce de détail reste un élément très opaque et le prix ne reflète pas toujours les coûts réels de



Constatant que «la fixation des prix dans le commerce de détail reste un élément très opaque [...]», l'ex-conseillère nationale Isabelle Pasquier-Eichenberger a déposé une initiative parlementaire en 2022. Les Etats se prononceront cette semaine. (ZURICH, 28 OCTOBRE 2024/MICHAEL BUHOLZER/KEYSTONE)

production.» Reprise par Sophie Michaud Gigon, l'initiative a obtenu le soutien du Conseil national. Elle charge le Conseil fédéral de renforcer l'Observatoire du marché, sous la houlette de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) et d'élargir ses tâches pour qu'il produise de la transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires.

Le Conseil des Etats pourrait, lui, mettre un coup d'arrêt cette semaine. Sa Commission de l'économie et des redevances (CER) s'est prononcée en défaveur par deux fois. La première fois, durant l'été 2024, le vote avait été serré: sept contre six. Mais un an plus tard, l'écart s'est creusé: une majorité de neuf

contre une, et deux abstentions, a rejeté la mesure.

«Un camouflet incompréhensible»

Pour Sophie Michaud Gigon, il s'agit «d'un camouflet incompréhensible». «Soit la pression du monde agricole a diminué depuis les manifestations, et les organisations les représentant n'ont pas assez œuvré en coulisses, soit le duopole Coop et Migros ont été efficaces», analyse-t-elle. Selon l'élu, également secrétaire générale de la Fédération romande des consommateurs (FRC), l'initiative aiderait l'OFAG, «aujourd'hui impuissante. Elle n'obtient, pour l'heure, pas les données lui permettant d'observer les marges.» Ce que l'initiative palliera, tout en assurant le secret commercial»,

selon elle. A l'orée du vote aux Etats, elle appelle à la cohérence: «Beaucoup de subsides, payés par les contribuables, vont à l'agriculture, rappelle-t-elle. Dans ce contexte, contraindre les acteurs du marché à se soumettre à plus de concurrence et de transparence, pour un marché plus efficace, et va dans le sens de la demande des agriculteurs: être mieux rétribués pour les produits vendus.»

L'initiative a obtenu un soutien transpartisan: elle a été cosignée tant par des conseillers nationaux de gauche que de droite, dont Markus Ritter (Le Centre/SG), président de la puissante Union suisse des paysans. Le conseiller national (UDC/VD) et agriculteur, Jacques Nicolet, fait également partie des cosignataires. Un argu-

«Comment définit-on une marge? La méthode est floue. Je ne suis pas sûre que ce soit à la Confédération de la définir»

PETER HEGGLIN, CONSEILLER AUX ÉTATS (LE CENTRE/ZG)

ment de la Commission de l'économie des Etats lui a déplu: elle estime que le sujet pourrait être traité lors de la définition de la Politique agricole 2030 (PA2030). «Pourquoi jouer la montre? Il est déjà possible de la mettre en place, puis d'améliorer sa mise en œuvre dans un second temps avec la PA2030.»

Car cette transparence est la «clé» selon lui, pour un marché alimentaire plus juste: «Il est important de connaître la marge de chacun, souligne-t-il. La transparence n'est ni de gauche ni de droite, c'est une question de bon sens. Dans une négociation, on doit pouvoir se baser sur des données vérifiables. Aujourd'hui, seuls les distributeurs connaissent la marge qu'ils se font.» Défenseur de l'industrie agroalimentaire, il met en garde: «Affaiblir un maillon de la chaîne, ici aujourd'hui le paysan, demain le transformateur, n'est pas dans l'intérêt du secteur. Tout le monde doit s'en sortir, le producteur, le transformateur, le distributeur.»

«Un libéralisme doctrinal»

Olivier Feller (PLR/VD), cosignataire, lit à travers l'opposition des conseillers aux Etats «la défense d'un libéralisme doctrinal, qui juge que le consommateur n'a pas à savoir combien chaque acteur a gagné.» Or, dans le cas de la nourriture, «la Constitution prévoit qu'elle est un bien essentiel», précise-t-il. Raison pour laquelle le législateur peut intervenir, pour clarifier par exemple les données. «On entend que le consommateur et le producteur sont lésisés. Il faut pouvoir le vérifier.»

Pour comprendre le rejet de la Commission de l'économie des Etats, il faut se tourner vers Peter Hegglin (Le Centre/ZG), rapporteur. «Des postulats sur ce même sujet ont déjà été déposés. Il ne faut pas travailler en parallèle. La PA2030 permettra de prendre en compte ces enjeux.» Il exprime aussi une réticence à charger l'administration de calculer les marges de la grande distribution: «Comment définit-on une marge? La méthode est floue. Je ne suis pas sûre que ce soit à la Confédération de la définir.» ■

Firmenkonkurse in der Schweiz auf Rekordstand

Betroffen von Finanzengpässen sind besonders der Bau und Kleinbetriebe im Bereich der Unternehmensdienstleistungen



Firmen aus der Maschinenbau-, Elektro- und Metallindustrie leiden besonders unter der angespannten Wirtschaftslage. A. RAMP / NZZ

DOMINIK FELDGES

In vielen Schweizer Unternehmen liegen die Nerven blank. Unter Druck stehen vor allem Firmen, die in der Exportwirtschaft tätig sind. Sie leiden unter der schwachen Weltkonjunktur und der grossen Unsicherheit, welche die Kriege in der Ukraine und im Nahen Osten sowie die zahlreichen Zoll- und Handelsstreitigkeiten auslösen.

Manche Kunden halten sich vor diesem Hintergrund mit Investitionen lieber zurück. Dadurch leeren sich die Auftragsbücher vieler Firmen bedenklich. Und weil zu wenig Arbeit vorhanden ist, sehen sich Unternehmen zunehmend zu Restrukturierungsmassnahmen genötigt.

Handlungsspielraum verloren

Besonders angespannt ist die Situation in der Maschinenbau-, Elektro- und Metallindustrie: «Zahlreiche Firmen bereiten Abbau- und Verlagerungspläne vor. Entlassungen sind unausweichlich», teilte der Branchenverband Swissmem vorletzte Woche mit. Die Schwe-

terorganisation Swissmechanic, die primär die Interessen kleinerer Industriebetriebe vertritt, hielt zugleich fest: «Die Margenerosion hält nun seit elf Quartalen an und wirkt sich zunehmend auf Investitionen und Beschäftigung aus.»

So schmerhaft Investitionsstopps, Entlassungen oder Verlagerungen für die Betroffenen sind, zeigen solche Massnahmen immerhin, dass die Unternehmen noch einen gewissen Handlungsspielraum haben. Viele Betriebe sind in der Schweiz allerdings bereits in eine derart aussichtslose Lage gerutscht, dass ihnen nur noch die Liquidation bleibt.

Bereits 2024 war die Zahl der Firmeninsolvenzen um 15 Prozent auf den Rekordstand von fast 11 500 Fällen geklettert. Im laufenden Jahr zeichnet sich ein noch deutlich höheres Niveau ab. Nachdem es bereits von Januar bis August zu fast 9000 Konkursen gekommen ist, rechnet die schweizerische Gläubiger-Interessenvereinigung Creditreform mit insgesamt rund 15 000 Fällen.

Claude Federer, der Geschäftsführer von Creditreform, führt den sprunghaf-ten Anstieg in erster Linie auf eine Ge-

setzesänderung zurück, die Anfang dieses Jahres in Kraft trat. Sie erlaubt nun auch Steuerämtern, Ausstände auf dem Weg der Konkursbetreibung einzufordern. Weil dies in der Vergangenheit nicht passierte, konnten sich manche Firmen zumindest noch eine Weile über Wasser halten. «Sie wären sonst längst gezwungen gewesen, ihre Bilanz zu deponieren», sagt Federer.

Auch Lukas Glanzmann, Partner bei der Anwaltskanzlei Baker McKenzie und Titularprofessor für Wirtschaftsrecht an der Universität St. Gallen, sieht die Gesetzesreform als Ursache vieler Insolvenzen. Nach seiner Einschätzung treiben Firmen indes schon länger mehrere überlagernde negative Effekte in Nöte. So gebe es weiterhin Unternehmen, die während der Pandemie dank staatlichen Covid-Krediten künstlich am Leben gehalten worden seien, sich nun aber nicht mehr refinanzieren könnten.

Die gestiegenen Finanzierungskosten sind laut Glanzmann auch für viele andere Firmen zum Problem geworden. Dazu gesellten sich die angespannte Konjunktursituation und jüngst der Zollhammer.

Glanzmann gibt zugleich zu bedenken, dass die Auswirkungen des amerikanischen Strafzolls von 39 Prozent wohl erst in ein paar Monaten verstärkt zu Insolvenzen führen. «Im Moment ist es dafür noch zu früh», sagt der Rechtsexperte.

Was die Branchenzugehörigkeit der klammen Firmen betrifft, stellt man bei Baker McKenzie keine besonderen Muster fest. Es seien, sagt Glanzmann, Unternehmen querbeet betroffen.

Dieselbe Erfahrung macht Karsten Lafrenz, der sich bei der Beratungsfirma Alix Partners schwergewichtig mit Restrukturierungen und Sanierungen beschäftigt. Man erhalte außer aus der Maschinenbauindustrie oder dem Segment der Autozulieferer auch Anfragen von Konsumgüterherstellern und Chemieunternehmen. Die hohen Energiepreise in der Schweiz sind laut Lafrenz ein weiterer Faktor, der vielen Betrieben stark zu schaffen macht.

Claude Federer von Creditreform stellt fest, dass zurzeit jede fünfte Publikation eines Firmenkonkurses auf den Bausektor entfällt. Allerdings habe der Bau schon 2024 einen ähnlich hohen Anteil erreicht, und die Probleme des Sektors deckten sich mit den Erfahrungen aus früheren Konjunkturschwächen. Werde weniger investiert, spüre dies die Baubranche jeweils besonders heftig.

Nachlassstundung als Chance

Erschwerend kommt vor allem für das Bau-Nebengewerbe mit seinen vielen Installateuren hinzu, dass die Einführungsschwellen für neue Anbieter niedrig sind. Bei einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung reicht bereits ein Startkapital von 20 000 Franken. Auch Firmen, die wie Strategieberater, Personalvermittler oder Werbebüros Dienstleistungen für Unternehmen erbringen, lassen sich mit wenig Aufwand gründen. «Als Ausrüstung genügen in der Regel ein Laptop und ein Telefon», sagt Federer.

Die Konkurrenz in diesem Geschäftsfeld, in dem sich viele Einmannbetriebe tummeln, ist entsprechend gross. Laut Creditreform haben auch in diesem Segment die Konkurse stark zugenommen.

Im Idealfall würden es Geschäftsleute gar nicht so weit kommen lassen, mit ihrem Betrieb unterzugehen. Wird über ein Unternehmen nämlich der Konkurs verhängt, ist es zu spät. «Die Gesellschaft ist dann tot. Es lässt sich nichts Sinnvolles mehr mit ihr machen», sagt Lukas Glanzmann.

Vielen Firmen, die noch über eine gewisse Substanz verfügen, wäre mit einer Nachlassstundung geholfen. Die Nachlassstundung, die das schweizerische Pendant des amerikanischen Chapter-Eleven-Modells ist, erlaubt Unternehmen, unter Aufsicht eines staatlich eingesetzten Sachwalters den operativen Betrieb aufrechtzuerhalten.

Das Management und der Verwaltungsrat bleiben im Amt. Zugleich müssen Zinsforderungen während der Dauer des Verfahrens nicht bedient werden, und Mitarbeiter, denen fristlos gekündigt wird, können direkt den Regionalen Arbeitsvermittlungszentren überlassen werden. Dadurch wird die Liquidität geschont.

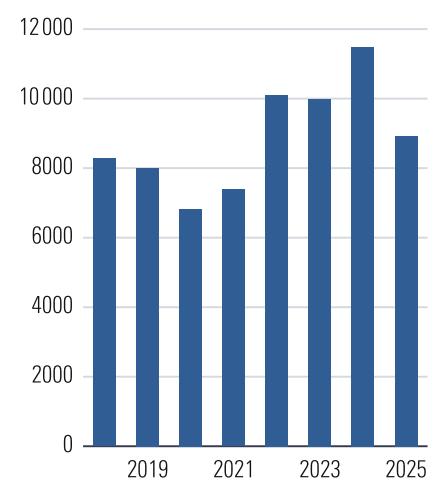
Sanierungen im Rahmen einer Nachlassstundung kommen zugleich nur für Firmen in Frage, die noch ausreichend liquide Mittel besitzen. Löhne bestehender Mitarbeiter beispielsweise müssen weiterhin bezahlt werden.

Die falsche Strategie

Die Zahl der Nachlassstundungen bewegt sich trotz den vielen Konkursen in der Schweiz auf einem tiefen Niveau. Es seien pro Jahr jeweils nur rund hundert, sagt Glanzmann.

Die meisten Unternehmen machen lieber weiter, bis sie den letzten Franken ausgegeben haben. Sie handelten, sagt der Rechtsprofessor, nach dem Prinzip Hoffnung – dass sie es irgendwie doch noch schafften, wieder auf einen grünen Zweig zu kommen.

Firmenkonkurse auf höherem Stand als vor der Pandemie



Werte für 2025 bis und mit August

QUELLE: CREDITREFORM

NZZ / df.

Les salaires de patrons de banques bientôt encadrés?

RÉMUNÉRATIONS Sans plafonner les rétributions des dirigeants d'établissements bancaires, les députés souhaitent que ces dernières tiennent compte des résultats financiers

LASSILA KARUTA, ZURICH

Le Conseil national veut réguler les émoluments des dirigeants des grandes banques suisses, sans toutefois poser des règles claires. Une majorité des députés a voté hier en faveur de la motion édulcorée du conseiller aux Etats (UDC/TG) Jakob Stark.

En mars dernier, l'acceptation par le Conseil des Etats de l'objet lancé par le Thurgovien avait créé la surprise. Le texte réclamait que les rémunérations des patrons de banques ne dépassent pas la fourchette des 3 à 5 millions par an, bonus y compris. Les salaires des dirigeants de feu Credit Suisse et de Sergio Ermotti, patron d'UBS, avaient notamment créé le mécontentement.

Mais la motion pour laquelle les députés se sont prononcés hier a été amendée en août par la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national. D'une part, elle ne concerne dorénavant que les banques d'importance systémiques et d'autre part le texte ne fixe plus de limite pour les rémunérations des patrons. La motion propose désormais que les émoluments des banques d'importance systémiques «doivent être réglémentés de manière que les systèmes de rémunération et les dividendes qu'elles versent n'induisent pas d'incitations délétères et, en particulier, que les rémunérations dites variables (prime de résultat) ne soient pas versées en l'absence de succès commercial».

La gauche a tenté en vain de revenir à la version originale de la motion de Jakob Stark. Le Conseil des Etats devra se prononcer à nouveau sur la motion.

Responsabiliser les dirigeants

Afin d'augmenter la résilience du système bancaire après la disparition de Credit Suisse, le Conseil fédéral s'est par ailleurs donné comme mission de proposer au parlement un amendement de la loi bancaire permettant d'introduire un «régime de responsabilité» au sein des banques systémiques. Cela permettrait ainsi au

surveillant du secteur financier (Finma) d'identifier plus facilement les personnes fautives d'une mauvaise gestion. Les autorités fédérales aimeraient en outre que le versement de bonus soit lié aux résultats financiers de l'entreprise. Et une suppression ou une réduction de la rémunération variable est également recommandée en cas de sous-performance de la firme.

Dans le cas de Credit Suisse, les dirigeants avaient pu empocher des bonus de 39,8 milliards de francs entre 2010 et 2022 alors que l'institut financier avait essuyé des pertes de 33,7 milliards durant cette période.

Retarder le processus parlementaire

Lors de la débâcle de l'ancien numéro deux bancaire suisse, il n'a pas été possible de désigner les principaux «coupables», faute d'une base légale. Par ailleurs, en mai, le Tribunal fédéral administratif avait déclaré «illicite» la décision du Département fédéral des finances (DFF) de supprimer ou réduire la rémunération variable des hauts cadres de cet établissement après sa chute en mars 2023. Cette mesure concernait environ 1000 hauts cadres, qui avaient été privés provisoirement de 62 millions de francs. Mais le DFF a décidé de déposer un recours auprès du Tribunal fédéral qui statuera en dernière instance.

Lors de la première journée de la session d'automne du parlement,

les députés ont rejeté une motion qui aurait retardé le processus parlementaire lié à la stabilité du secteur bancaire après la disparition de Credit Suisse. Cette motion déposée par le député Beat Walti (PLR/ZH) et soutenue par l'UDC souhaitait éviter que des mesures «précipitées» soient mises en place, en particulier dans le domaine de la capitalisation des banques, pouvant affaiblir la compétitivité de la place financière suisse. Une préoccupation maintenue fois avancée par UBS.

«Il faut que nous ayons une vision globale» de la future réglementation avant d'agir, a-t-il plaidé devant ses collègues. «Il ne s'agit pas d'une tactique de retardement.» Un avis non partagé notamment le conseiller national Leo Müller (Centre/LU). «Cette motion pose problème car elle empêche le Conseil fédéral d'avancer dans son travail» lié aux propositions pour renforcer le secteur financier.

Le Conseil fédéral prévoit en effet une mise en œuvre progressive des différentes mesures qui pourraient améliorer la résilience des banques systémiques au cours des prochaines années. Il devrait soumettre une modification de l'ordonnance et de la loi bancaire liées aux fonds propres des banques systémiques. Un sujet de discorde entre Berne et la direction d'UBS. L'acceptation de la motion qui avait été acceptée au niveau de la commission économique aurait été un désaveu du PLR vis-à-vis de la politique de sa conseillère fédérale Karin Keller-Sutter. ■

«TOO BIG TO FAIL»

Exonérations d'impôts prolongées?

Les intérêts d'instruments financiers émis par les banques trop grandes pour être mises en faillite («too big to fail») doivent continuer à être exonérés de l'impôt anticipé jusqu'en 2031. Le Conseil national a approuvé hier, par 146 voix contre 43, ce régime d'exemption, contre l'avis de la gauche.

Ces dispositions existent depuis 2013 et ont été prolongées à deux reprises. Elles sont en vigueur jusqu'à fin 2026. Le nouveau délai doit permettre au parlement de se prononcer de manière définitive sur cette exonération en tenant compte de l'ensemble du train de mesures sur les «too big to fail».

Les instruments concernés, comme les «bail-in bonds» ou les emprunts à conversion obligatoire, peuvent être convertis en fonds propres. Ils permettent ainsi aux banques de satisfaire aux exigences en matière de couverture en fonds propres. Prolonger l'exemption permettra d'éviter une lacune, a argumenté la présidente de la Confédération Karin Keller-Sutter. ■ ATS

Comparaison des impôts dans les grandes villes romandes en 2024

Pour un revenu annuel brut de
60'000 francs

■ L'impôt le plus léger ■ L'impôt le plus lourd

Villes	Célibataire sans enfant	Rentier vivant seul	Couple marié sans enfant (50/50)	Couple marié avec deux enfants (70/30)	Couple marié de rentiers (70/30)
Genève	6635	7103	1000	25	499
Lausanne	7133	9512	1642	70	4452
Fribourg	7092	8918	3261	759	4836
Sion	5858	7641	2237	34	4311
Neuchâtel	8200	10'075	2960	327	5419
Delémont	6294	8374	2292	482	4167
Bienne	7920	9490	4924	1365	6499
Zurich	4770	5909	1886	226	3413
Bâle	6010	7558	71	0	3207
Zoug	1875	2369	261	0	806

Impôts communaux, cantonaux et fédéraux selon le revenu, en francs

Tableau: I. Caudullo; Source: Administration fédérale des contributions (AFC)

Voici où vous paieriez le moins d'impôts en Suisse romande

Baisse des impôts en 2024 Si vous êtes un célibataire, une famille ou un couple de rentiers, la ponction fiscale change du tout au tout selon le canton où vous résidez. Notre comparaison entre les villes.

Arthur Grosjean
Fanny Giroud

Que ce soit pour financer la 13^e rente AVS ou le développement accéléré de l'armée, les élus songent sérieusement à augmenter la TVA. Ce qui n'est pas vraiment bon pour le porte-monnaie des ménages. Heureusement, il y a des bonnes nouvelles. Les impôts sur le revenu ont baissé dans toute la Suisse romande en 2024. Une baisse qui poursuit la tendance qu'on avait observée en 2023.

Les diminutions d'impôts en Suisse vont de quelques dizaines de francs à plus de 5000 francs selon le profil et le niveau de revenu des contribuables. Et les riches ne sont pas les seuls à en profiter. On remarque ainsi qu'à Genève, un couple de rentiers avec un revenu brut de 60'000 francs va payer... 50% d'impôts en moins.

Rappelons que cette fiscalité ne repose pas seulement sur la politique des autorités de la commune, mais qu'elle dépend très fortement de celle des autorités cantonales. En clair, il n'y aura donc pas de grosses différences fiscales entre Sion et Sierre, Ge-

nève et Lancy ou Lausanne et Yverdon.

Quel est le canton le moins cher au niveau des impôts en Suisse romande? Eh bien, cela dépend si vous êtes seul ou en famille, avec un revenu de 90'000 francs ou millionnaire.

Chaque canton a sa spécialité. Mais il y a une constante: Neuchâtel reste généralement en queue de classement tandis qu'à l'inverse, Zoug demeure, et de loin, le paradis fiscal suisse. Un contribuable y paie souvent trois fois moins d'impôts qu'en Suisse romande. Voyons cela de plus près.

— Genève fait une fleur aux rentiers

Genève est connue pour sa politique fiscale redistributive. Elle taxe fortement les riches et cajole les plus modestes. On le voit encore cette année. Dans la tranche des 60'000 francs de revenus, elle a les impôts les plus bas pour presque tous les contribuables.

Nouveauté: elle a baissé de plus de 50% l'imposition d'un couple de rentiers modestes. Au lieu des 1000 francs d'impôts, ils paient dorénavant moins de 500 francs. Les couples avec ou

sans enfants dans la tranche de 90'000 francs s'en sortent aussi très bien. En revanche, les millionnaires seuls y restent les plus taxés de Suisse romande.

— Lausanne frappe les millionnaires en couple

Selon les dernières nouvelles, Vaud n'a pas taxé pendant des années certains contribuables riches comme il aurait dû. Ceci n'excusant pas cela, on remarquera que Lausanne ponctionne les couples de millionnaires en revenus plus lourdement que partout ailleurs en Suisse romande. Malgré ses baisses d'impôts, la ville reste chère pour la classe moyenne.

Une amélioration, cependant: dans la tranche des 90'000 francs pour un couple de rentiers, la capitale vaudoise cède la lanterne rouge à Neuchâtel. Mais elle n'est meilleur marché dans aucune catégorie, riche ou pauvre. Contrairement à Genève, Sion ou Fribourg.

— Sion soigne la classe moyenne

Sion parvient à défendre son titre de champion des classes moyennes. Le chef-lieu valai-

Comparaison des impôts dans les grandes villes romandes en 2024

Pour un revenu annuel brut de
90'000 francs

■ L'impôt le plus léger ■ L'impôt le plus lourd

Villes	Célibataire sans enfant	Rentier vivant seul	Couple marié sans enfant (50/50)	Couple marié avec deux enfants (70/30)	Couple marié de rentiers (70/30)
Genève	14'379	18'080	6206	417	9039
Lausanne	14'273	17'898	9524	3956	12'940
Fribourg	13'837	17'327	8151	4424	11'282
Sion	12'335	15'964	6045	1804	9628
Neuchâtel	15'392	18'995	9834	5843	13'284
Delémont	13'057	16'661	7224	4280	11'325
Bienne	14'368	17'524	9959	6274	12'975
Zurich	9880	12'579	5493	2422	8550
Bâle	12'339	15'150	5940	1848	10'348
Zoug	4418	5936	1629	0	3061

Impôts communaux, cantonaux et fédéraux selon le revenu, en francs

Tableau: I. Caudullo; Source: Administration fédérale des contributions (AFC)

Comparaison des impôts dans les grandes villes romandes en 2024

Pour un revenu annuel brut de
175'000 francs

■ L'impôt le plus léger ■ L'impôt le plus lourd

Villes	Célibataire sans enfant	Rentier vivant seul	Couple marié sans enfant (50/50)	Couple marié avec deux enfants (70/30)	Couple marié de rentiers (70/30)
Genève	41'683	49'469	28'720	19'589	38'728
Lausanne	41'246	50'089	29'482	23'396	39'673
Fribourg	39'602	48'242	27'877	22'324	37'447
Sion	41'008	49'345	24'435	15'908	36'738
Neuchâtel	42'568	51'076	31'261	25'567	41'124
Delémont	38'826	46'631	26'870	22'396	36'927
Bienne	39'891	47'840	29'668	23'715	39'769
Zurich	31'780	38'891	21'576	16'018	30'548
Bâle	34'606	40'758	25'218	20'012	34'886
Zoug	18'573	23'332	9738	4562	15'657

Impôts communaux, cantonaux et fédéraux selon le revenu, en francs

Tableau: I. Caudullo; Source: Administration fédérale des contributions (AFC)

san reste généralement le plus avantageux dans les classes de revenus entre 90'000 et 175'000 francs. Sur cette dernière tranche, il parvient même cette année à coiffer au poteau Delémont sur les couples de rentiers.

Concernant les familles avec enfants, où elle est bien classée, la ville de Sion doit se méfier de Genève, qui pourrait lui piquer bientôt la première place sur la tranche des 125'000 francs.

— Fribourg bichonne ses millionnaires

Pas de grands changements pour Fribourg, qui continue à bichonner ses millionnaires. Elle est le

chef-lieu le moins cher fiscalement pour ses contribuables très aisés, pour tous les profils, à l'exception des familles, où Sion est un peu moins cher.

En revanche, Fribourg se montre plutôt vorace pour les bas et moyens revenus en comparaison de Genève. Et cela ne s'arrange pas avec le temps.

— Neuchâtel toujours dernier du classement

C'est sans doute frustrant pour les autorités de Neuchâtel. Elles ont baissé les impôts mais, comme les autres font la même chose, la ville n'arrive pas à décoller son étiquette d'enfer fiscal

suisse. C'est surtout criant pour les revenus des classes moyennes inférieures et supérieures, où Neuchâtel est partout dans le rouge. Aucune éclaircie à l'horizon, Neuchâtel ne décroche jamais la première place dans une catégorie de contribuables.

— Delémont en concurrence avec Sion

La capitale jurassienne se classe à la première place dans la catégorie couple de rentiers avec un revenu de 125'000 francs. Elle est fréquemment bien placée dans le classement général mais se fait souvent griller la politesse par Sion dans les classes moyennes

Comparaison des impôts dans les grandes villes romandes en 2024

Pour un revenu annuel brut de

125'000 francs

■ L'impôt le plus léger ■ L'impôt le plus lourd

Villes	Célibataire sans enfant	Rentier vivant seul	Couple marié sans enfant (50/50)	Couple marié avec deux enfants (70/30)	Couple marié de rentiers (70/30)
Genève	24'919	30'282	14'587	6366	20'438
Lausanne	24'207	30'170	16'744	12'322	22'150
Fribourg	23'218	28'802	15'519	10'758	20'520
Sion	22'507	28'847	12'038	6149	17'872
Neuchâtel	25'566	31'300	17'970	13'004	23'297
Delémont	22'717	28'311	14'349	10'593	20'636
Bienne	23'820	29'148	17'175	12'265	22'293
Zurich	17'818	22'304	11'227	6829	16'055
Bâle	20'916	25'138	13'430	8614	19'426
Zoug	9057	12'069	4211	549	6917

Impôts communaux, cantonaux et fédéraux selon le revenu, en francs

Tableau: I. Caudullo; Source: Administration fédérale des contributions (AFC)

Comparaison des impôts dans les grandes villes romandes en 2024

Pour un revenu annuel brut de

1 million de francs

■ L'impôt le plus léger ■ L'impôt le plus lourd

Villes	Célibataire sans enfant	Rentier vivant seul	Couple marié sans enfant (50/50)	Couple marié avec deux enfants (70/30)	Couple marié de rentiers (70/30)
Genève	380'810	422'384	351'691	339'637	397'080
Lausanne	374'303	413'322	366'951	363'789	411'321
Fribourg	318'051	351'197	311'769	305'384	349'471
Sion	329'498	363'814	312'137	302'795	352'541
Neuchâtel	337'900	373'290	328'099	321'439	368'268
Delémont	341'704	378'157	325'604	319'533	367'274
Bienne	360'931	399'873	344'261	336'373	390'582
Zurich	337'198	374'118	317'879	309'456	360'865
Bâle	336'907	373'356	308'635	301'165	351'155
Zoug	196'148	216'878	187'560	179'625	212'283

Impôts communaux, cantonaux et fédéraux selon le revenu, en francs

Tableau: I. Caudullo; Source: Administration fédérale des contributions (AFC)

et supérieures. D'ailleurs, la capitale valaisanne lui pique la médaille d'or pour la première fois sur la tranche des 175'000 francs pour un couple de rentiers.

— Bienne, chère pour les revenus modestes

Bienne, la «capitale» bilingue du canton de Berne, attire beaucoup de familles modestes en raison des loyers bas. Revers de la médaille: des impôts lourds pour les ménages modestes dans la catégorie des 60'000 francs. Un couple marié avec deux enfants y paie 1365 francs par an contre 25 à Genève. Soit environ 55 fois plus.

Comment lire les données

Vous voulez savoir combien d'impôts cantonaux, communaux et fédéraux paie un rentier touchant 90'000 francs de revenu annuel brut et habitant Lausanne? Il vous suffit de choisir la deuxième colonne et de croiser avec Lausanne sur la bonne tranche de revenu. Le résultat? Le rentier paiera 17'898 francs d'impôts. Les impôts ecclésiastiques ne sont pas comptabilisés.



Nous avons retenu cinq profils de contribuables, du célibataire au couple marié avec deux enfants. L'Administration fédérale a calculé l'imposition en tenant compte de toutes les déductions légales qui peuvent être effectuées sans preuve. Pour obtenir des résultats plus personnalisés selon votre commune, revenu ou fortune, consultez notre simulateur fiscal en scannant le code QR.

Beat Jans défend le permis d'élève conducteur électronique

Numérisation Neuchâtel est l'un des cinq cantons à tester cette nouvelle application. Celle-ci est un argument pour le Conseil fédéral en vue de la votation sur l'e-ID du 28 septembre.

Ivan Radja

Le conseiller fédéral Beat Jans a fait ce lundi le déplacement jusqu'à Boudevilliers (NE) afin de soutenir l'ePEC, ou permis électronique d'élève conducteur. C'est que le temps presse, à moins de trois semaines de la votation du 28 septembre sur l'e-ID, ou identité électronique. Et même si la population suisse y semble favorable (60%), selon un récent sondage de la SSR-SRG, on n'est jamais trop prudent.

L'occasion idéale donc de montrer que l'application swiyu, le portefeuille conçu et piloté par la Confédération, «pourra héberger tout un éventail de justificatifs et d'éléments de preuve, en plus de la seule carte d'identité mise en avant jusqu'ici», a expliqué le chef du Département fédéral de justice et police (DFJP). «Il s'agit d'un service public fiable, sous la responsabilité de l'Etat et sous contrôle de la population», a-t-il souligné. En mars 2021, le peuple avait rejeté à 64,3% le projet d'identité numérique, qui prévoyait d'héberger le système chez des entreprises privées.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Encore faut-il se convaincre de l'aspect pratique de ce portefeuille swiyu. «Il permet à la police de vérifier si un élève conducteur a bien son permis, mais aussi à n'importe quelle personne, que ce soit un accompagnant ou un moniteur d'auto-école», a précisé Philippe Burri, directeur du Service cantonal neuchâtelois des automobiles et de la navigation (SCAN).

L'utilisateur choisit quelles données il partage

Comme un document physique au format de carte bancaire. Jusque-là, rien d'extraordinaire. À cette différence près que le détenteur d'un tel e-document peut choisir quelle information il transmet. Par un jeu de code QR, le moniteur ou l'accompagnant lui demande de livrer des informations totales ou partielles – par exemple, seulement la date d'expiration du permis et l'assurance ou qu'il ne fait pas l'objet d'un retrait provisoire. En cas de contrôle par la police en revanche, celle-ci accède directement à l'intier des données, y compris personnelles, comme la date de naissance.

Vice-directeur de l'Office fédéral des routes (Ofrou), Lorenzo Cascioni a précisé que ce permis électronique pouvait être consulté par des entreprises



Beat Jans montre son permis de conduire et sa carte d'identité lors de la conférence de presse portant sur le lancement de la phase pilote du permis d'élève conducteur numérique, ce lundi. Keystone/Cyril Zingaro

«L'ePEC pourra héberger tout un éventail de justificatifs et d'éléments de preuve, en plus de la seule carte d'identité mise en avant jusqu'ici.»

Beat Jans

Conseiller fédéral

privées, moniteurs d'auto-école, mais aussi agences de location de voiture ou entre particuliers lors d'opérations de covoiturage. Il faut pour cela télécharger licensesecheck (via un lien, ce n'est pas une appli).

Le lieu de la conférence de presse a été choisi, car le canton de Neuchâtel a introduit ce ePEC le 2 juillet dernier, en même temps que les cantons de Berne et du Valais et plus récemment le Tessin. «Pour avoir été le premier à introduire, il y a vingt ans, le Guichet unique (*ndlr: portail administratif en ligne*), le canton est bien placé pour tester ce permis d'élève électronique», a glissé la conseillère d'Etat Céline Vara, en charge de la Sécurité. De tels outils sont utiles pour «éloigner le dragon administratif qui complique la tâche des citoyens», a-t-elle imaginé.

100'000 permis d'élève conducteur fin 2025

Appenzell Rhodes-Extérieures avait été le premier à tester ce dispositif l'an dernier. «À ce jour, 9000 ePEC ont été délivrés dans les cinq cantons tests et nous pensons atteindre 100'000 permis d'ici à la fin de l'année, a

ajouté Philipe Burri. Car les actuels détenteurs d'un permis d'élève conducteur peuvent aussi demander la version électronique.» Il sera d'ici là étendu à l'ensemble des cantons.

Le potentiel de simplification pour les administrations est considérable. Des centaines de milliers de documents sont transmis physiquement chaque année aux citoyens, rien que pour les permis de conduire. Et les économies pour l'usager sont aussi potentiellement intéressantes. À titre d'exemple, le permis d'élève conducteur coûte 40 francs dans le canton de Neuchâtel sous sa forme actuelle, contre 35 francs pour l'ePEC.

Ce permis d'élève conducteur sous forme électronique n'est pas obligatoire et, dans un premier temps, il sera transmis au candidat ayant réussi l'examen de conduite théorique s'il le désire, en plus du permis physique, sous forme de carte de crédit. Un peu selon le modèle des abonnements généraux ou demi-tarif des CFF. Par la suite, le candidat pourra choisir la forme qu'il préfère. Dans un deuxième temps enfin, il est prévu que la version

numérique soit aussi appliquée au permis de conduire définitif. «L'harmonisation avec les pays de l'Union européenne, qui travaillent eux aussi sur un permis électronique, est en cours», a précisé Beat Jans.

Et si l'e-ID est refusée?

Si la loi fédérale sur l'e-ID est approuvée en votation le 28 septembre. Et en cas de refus? «Les bases légales sont là, a répondu Beat Jans. Il appartiendra alors aux cantons de décider s'ils veulent poursuivre ou non.» Si le oui l'emporte, le portefeuille swiyu pourra à l'avenir héberger d'autres moyens de preuve.

«Ce peut être un permis de séjour, comme le permis C, par exemple, ou des permis de chasse, de pêche, des documents des assurances sociales, voire des extraits de casier judiciaire ou des attestations des offices de poursuite ou de casier judiciaire, a détaillé Rolf Rauschenbach, chef suppléant du service e-ID de l'Office fédéral de la justice. Mais cela peut prendre du temps dans ce dernier cas, car c'est de la compétence des cantons, voire des communes.»

Le 28 septembre, les Genevois·es devront choisir entre l'initiative des Vert·es qui veut sécuriser les trajets à pied et le contre-projet qui entend se concentrer sur les besoins des personnes handicapées

La place pour les piétons en débat



CÉLINE GARCIN

Mobilité ► Quelle place souhaitons-nous accorder aux piétons dans l'espace public? Le 28 septembre, les électrices et électeurs du canton devront se prononcer sur deux textes soumis aux votations. D'un côté, «l'initiative piétonne» des Vert·es demande des aménagements à hauteur de 40 millions de francs par an pour sécuriser les déplacements à pied dans l'ensemble du canton. De l'autre, le contre-projet du Grand Conseil entend se concentrer sur les besoins des personnes handicapées et une meilleure signalétique des itinéraires de mobilité douce.

Si le sujet divise, toutes les parties s'accordent sur un point: l'importance de la marche et des aménagements piétonniers sur le territoire genevois. Le désaccord concerne les moyens déployés pour encourager ce mode de déplacement doux. Les lois actuelles sont-elles suffisantes ou doivent-elles être révisées pour répondre aux enjeux actuels?

«Corrige une injustice»

Pour les initiant·es, leur texte, soutenu par les socialistes, les Jeunes vert·es et les principales associations en faveur de la mobilité douce, «corrige une injustice» quand son contre-projet n'est qu'«alibi» pour «induire la population en erreur». «Deux tiers de l'espace public sont actuellement accaparés par le trafic motorisé individuel, a tonné le vert Cédric Jeanneret, face à la presse. Les transports publics, les cyclistes, les piétons, les arbres et le mobilier urbain doivent se partager le tiers restant.»

L'écologiste a souligné à plusieurs reprises l'aberration



Les initiant·es fustigent le fait que deux tiers de l'espace public sont actuellement accaparés par le trafic individuel motorisé. JPDS

de cette équation alors que 39% des déplacements dans le canton – 50% en Ville de Genève – se font à pied. «Tout trajet commence et se termine par la marche, il n'y a pas de sens d'opposer ce mode de déplacement aux autres», insiste Marco Weil, de l'association Mobilité piétonne. «L'initiative complète la loi sur la mobilité douce en renforçant le volet piéton qui est son maillon faible», résume Virginie Bjertnes, d'Actif-Trafic.

Le texte vise trois objectifs: la création de cheminements continus, directs et agréables à parcourir à pied sur l'ensemble du territoire cantonal, l'aménagement de nouvelles zones piétonnes et, enfin, des accès

«Actuellement, un piéton peut attendre jusqu'à 40% de son temps de parcours»

Virginie Bjertnes

facilités aux gares et aux arrêts de transports publics pour les marcheuses et les marcheurs. «Actuellement, un piéton peut attendre jusqu'à 40% de son temps de parcours», rapporte Virginie Bjertnes se référant à une étude réalisée par Actif-Trafic sur huit trajets types de dix minutes à pied en ville.

Les initiant·es demandent également l'inscription dans la loi de la séparation des flux cyclistes et piétons. «Ce n'est plus possible d'avoir des voies partagées, tout le monde en a marre», s'emporte Cédric Jeanneret, illustrant son propos par «la gabegie» observée sur le trottoir devant l'horloge fleurie alors que six voies sont réservées au trafic motorisé.

Comment a été estimée la somme annuelle de 40 millions pour réaliser ces aménagements? «C'est un montant significatif qui correspond à 10% des investissements dans les infrastructures routières et aux économies réalisées chaque année par le canton grâce à la marche», précise Cédric Jeanneret.

«Une attaque contre le trafic motorisé»

Si l'Association des communes genevoises a voté en faveur de l'initiative, la majorité du Grand Conseil et le Conseil d'Etat s'y opposent, estimant le texte trop contraignant et l'investissement financier requis excessif. «Il est difficile de voir

dans cette initiative autre chose qu'une nouvelle attaque des Verts contre le trafic motorisé individuel, juge Murat-Julian Alder, député PLR qui siège à la commission des transports. Sous un nom sympathique, il s'agit en réalité de supprimer des voies de circulation et des places de stationnement, ce qui va à l'encontre du libre choix du mode de transport inscrit dans la Constitution genevoise.»

A l'instar de l'ensemble de la droite, l'élu prône un encouragement à la marche qui n'ampute pas l'espace réservé au trafic individuel motorisé. Le contre-projet, élaboré par la majorité du Grand Conseil en espérant que les initiant·es retirent leur texte, reprend une idée de la commune de Thônex. «Il s'agit d'installer des panneaux signalétiques indiquant le temps à pied et à vélo pour rejoindre les principaux centres d'intérêt, détaille le libéral-radical. Cette proposition ne coûterait que 1,8 million, est concrète et aurait un impact direct sur la mobilité douce.» Estime-t-il que les aménagements piétons actuels sont suffisants? «Nous sommes bien lotis à Genève, même si la fluidité pourrait être améliorée sur certains axes.»

Soutenu par le Conseil d'Etat également, le contre-projet propose par ailleurs d'inscrire dans la loi le droit des personnes handicapées d'accéder aux infrastructures et équipements publics aux mêmes conditions que le reste de la population. «L'initiative a eu le mérite de mettre en lumière cette insuffisance au niveau de la mobilité», relève Murat-Julian Alder.

La Fédération genevoise des associations de personnes handicapées et de leurs proches (fégaph) s'est toutefois rangée du côté des initiant·es. «Nous refusons d'être le faire-valoir du contre-projet, tonne son vice-président, Olivier Dufour. Nous ne voyons pas l'intérêt de faire une loi pour appliquer ce qui est déjà inscrit dans la Constitution.» ▀

Débat sans fin sur les polluants éternels

POLITIQUE Les PFAS, ces composants chimiques nocifs pour la santé et l'environnement, sont au menu du Conseil national ce mardi. Les élus devront départager une panoplie de mesures, d'une diminution de la production à la recherche de solutions de remplacement

FANNY SCUDERI, BERNE

Le Conseil national débat mardi de huit objets concernant les PFAS, des composants chimiques nocifs pour la santé et l'environnement, que l'on trouve notamment dans certains textiles, les revêtements antiadhésifs ou des mousses anti-incendie. Un thème jugé important par les partis, qui ont convoqué une session extraordinaire. «Nous avons sollicité l'appui du PLR, explique la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Broggini (VE/GE). L'objectif étant d'en faire une priorité, de trouver des majorités et d'apporter enfin des réponses.»

L'abandon récent par la Confédération d'une grande étude visant à détecter la présence de polluants dans le corps humain, pour des raisons d'économie, ajoute de l'huile sur le feu. Les propositions viennent de droite et de gauche, comme celle des écologistes de prélever une taxe à la source. De son côté, Martine Docourt (PS/NE) souhaite restreindre l'autorisation des PFAS «aux usages essentiels». Cette voie est aussi examinée par l'Union européenne. «Nous voulons prioriser la santé publique. La Suisse est très, très en retard, estime-t-elle. A l'inverse, la droite est prête à alléger les normes au profit de l'agriculture et de l'agroalimentaire. C'est une pesée d'intérêts.»

L'élu fait référence à la motion de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (Ceate) du Conseil des Etats, qui sera également examinée par le National. Le texte prévoit de prendre en compte le facteur économique dans la définition des valeurs limites de PFAS autorisées dans l'eau et l'alimentation. La commission du National est allée dans son sens, mais a ajouté une nouveauté: le Conseil



Les PFAS, nocifs, mais aux propriétés notamment antiadhésives, sont aussi présents dans les poêles à frire. (NEW YORK, 19 SEPTEMBRE 2015/MICHAEL NAGLE/BLOOMBERG/GETTY IMAGE)

fédéral pourrait être chargé de limiter la fabrication et l'utilisation de produits contenant des PFAS «en collaboration avec les milieux économiques». Reste à voir si, amendé, le texte trouvera la majorité de la Chambre du peuple.

Qui paiera l'addition?

«Les modifications donnent une autre orientation à la motion des Etats, qui eux voulaient uniquement atténuer les valeurs limites et offrir des exceptions à l'agriculture et aux distributeurs d'eau», confirme Christophe Clivaz (VE/

VS), membre de la Ceate-N. Le soutien des écologistes au texte est incertain car la motion laisse la porte ouverte au mélange de viande contaminée par les PFAS à des produits qui en sont exempts, pour respecter les seuils.

A l'opposé du spectre politique, Nicolas Kolly (UDC/FR), membre de la Ceate-N, soutient la motion amendée. «Si les producteurs démontrent que la santé est préservée car les seuils sont respectés, il n'y a pas de raison d'interdire des produits mélangés. La gauche est hypocrite lorsqu'elle demande des règles

excessivement sévères, ce qui a pour conséquence une baisse de la production agricole suisse et donc l'importation de denrées qui ne sont pas soumises à ces exigences.»

Parmi les rapporteurs de majorité, on trouve Nicolo Paganini (LC/SG). Le texte a la qualité, selon lui, «de concentrer» les différents enjeux liés aux PFAS: réparation des agriculteurs lésés, prévention et recherche d'alternatives. Nicolo Paganini réfute les critiques qui estiment que cette motion a été réalisée sur mesure pour le canton de Saint-Gall, où des prélèvements

ont révélé des teneurs supérieures aux normes pour de la viande bovine. «La motion guide le Conseil fédéral avec une approche quasi exhaustive, insiste-t-il. Si Saint-Gall est confronté à ce problème, le reste de la Suisse peut l'être aussi, tant les PFAS sont partout.» Le soutien aux entreprises agricoles touchées par une pollution est aussi porté par l'UDC.

Le Conseil national départagera des objets exigeant une diminution des PFAS, comme celui des Vert-libéraux demandant de «définir des trajectoires de réduction et des

mesures sectorielles» ou des propositions incitatives, comme la recherche de substituts. A l'instar de la proposition d'Andri Silberschmidt (PLR/ZH), de miser sur l'innovation pour trouver des alternatives aux PFAS. «Interdire les molécules les plus dangereuses est une solution à court terme. Nous les utilisons tous les jours: il faut trouver des alternatives durables», soutient-il.

«J'attends des décisions concrètes»

DELPHINE KLOPFENSTEIN BROGGINI, CONSEILLÈRE NATIONALE (VE/GE)

Cette session fera aussi office de test pour les futurs coprésidents du PLR Suisse, qui tenteront de trouver des majorités: la conseillère nationale Susanne Vincenz-Staufacher recommande l'instauration d'une déclaration obligatoire des PFAS tandis que le conseiller aux Etats Benjamin Mühlmann défendra le 25 septembre le même texte que son collègue de parti Andri Silberschmidt. Le Conseil fédéral appelle au rejet de tous les textes. Une inconnue subsiste: sa position sur la motion amendée de la Ceate-N.

«J'attends des décisions concrètes. Que le parlement s'approprie le problème enfin, et fasse pression sur le Conseil fédéral qui, lui, ne bouge pas», encourage l'écologiste Delphine Klopfenstein Broggini. Sa motion sur l'instauration du principe du pollueur-payseur n'a pas été mise au menu, n'ayant aucune chance de trouver une majorité. C'est l'angle mort de cette session extraordinaire: aucun texte ne prévoit de traiter du financement de la dépollution. ■

«L'interdiction doit rester l'ultima ratio»

MESURES La conseillère nationale PLR, future coprésidente du parti, Susanne Vincenz-Staufacher a déposé l'un des huit objets au menu de la session extraordinaire du parlement ce mardi. Elle plaide pour la déclaration de la présence des PFAS dans les biens de consommation

PROPOS RECUEILLIS PAR MARC GUÉNIAT

Pourquoi le PLR et Les Vert-e-s se sont-ils associés pour demander cette session extraordinaire? Lorsque plusieurs propositions sur un même thème sont déposées, de surcroît sur un sujet émergent, il est intéressant de les regrouper. Cela permet d'aller plus vite et de fixer un cap sur l'orientation politique, plutôt que de traiter les objets les uns après les autres. Les Vert-e-s et le PLR partagent un constat sur les PFAS, qui posent un problème évident notamment en Suisse orientale, où de la viande bovine a dû être interdite à la vente. Il existe cependant des différences sur les mesures à prendre sur un thème qui n'est donc pas l'apanage d'un camp politique.

INTERVIEW

règle générale, la santé publique doit primer, mais rares sont les cas où la situation est noire ou blanche. C'est le principe de réalité: il y a forcément un arbitrage à faire entre santé publique et besoins de l'économie. On ne peut pas, par exemple, demander à tous les agriculteurs affectés de changer de métier.

Vous-même proposez une déclaration obligatoire sur les biens de consommation mentionnant la présence de PFAS. Pourquoi est-ce important? L'interdiction doit toujours être l'ultima ratio. Par contre, l'information du consommateur est une excellente mesure de réduction des risques fondée sur un choix en connaissance de cause. Si j'achète malgré tout une veste, un ustensile de cuisine ou un produit cosmétique, c'est ma responsabilité. Sur les yaourts, le taux de sucre est indiqué, mais ils ne sont pas pour autant interdits à la vente. Je propose d'appliquer le même principe aux PFAS, de manière à favoriser indirectement les alternatives.

Vous parlez de fixer un cap politique. Celui pris par le Conseil fédéral est clair: il rejette les objets déposés. C'est vrai. Concernant la déclaration obligatoire, le Conseil fédéral juge le principe opportun et légitime. Il redoute cependant une sorte de «Swiss Finish», qui pénaliserait cer-



«L'information du consommateur est une excellente mesure de réduction des risques»

taines PME, notamment actives dans l'exportation. Il propose d'attendre que l'Union européenne introduise une telle disposition avant d'examiner la possibilité de la reprendre dans le droit suisse. Par ailleurs, il estime que cela créerait une sorte d'usine à gaz administrative, incompatible avec la loi fédérale sur l'allégement des coûts de la réglementation pour les entreprises. C'est pourtant précisément en raison de sa complexité que je ne demande pas l'introduction immédiate de cette déclaration. La motion propose d'en poser les bases. ■

Se passer des PFAS au quotidien

SOLUTIONS Plusieurs centaines d'alternatives aux «polluants éternels» existent. Pour certains produits destinés au grand public, comme les vestes imperméables et les ustensiles de cuisine, elles sont à portée de main. La substitution sera plus difficile dans les domaines techniques

PASCALINE MINET

Dans les cosmétiques, les poêles à frire, les farts de ski, les batteries électriques, les vestes imperméables, les pesticides, les emballages alimentaires, les dispositifs médicaux, les réfrigérateurs ou encore les mousses anti-incendies... La liste des usages actuels des PFAS est si longue et hétéroclite qu'elle évoque un inventaire à la Prévert. Mais de nombreuses études scientifiques ont montré que ces produits chimiques sont néfastes pour la santé et pour l'environnement. D'où l'importance de les remplacer par des alternatives plus sûres.

Les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) constituent un vaste groupe de plusieurs milliers de composés chimiques qui ont pour point commun de posséder au moins une liaison carbone-fluor. Inexistante dans la nature, cette liaison chimique leur confère une très forte stabilité et de nombreuses propriétés d'intérêt pour l'industrie, ce qui explique leur popularité. Les PFAS peuvent, entre autres, être hydrophobes, lipophobes, résistants aux produits chimiques...

Des usages «qui n'auraient jamais dû exister»

Alors que l'inquiétude autour de leurs impacts grandit, plusieurs initiatives visent à en limiter l'usage. En 2023, plusieurs pays européens (Danemark, Allemagne, Pays-Bas, Norvège et Suède) ont proposé de restreindre drastiquement leur usage au niveau de l'UE. Leur proposition prévoit l'interdiction de tous ces composés, avec une période de transition pour certains, jugés essentiels et difficilement remplaçables. Après six mois de consultation, l'Agence européenne des produits

chimiques (ECHA) a publié fin août une synthèse des quelque 5600 commentaires qu'elle a reçus sur ce sujet de la part des secteurs concernés.

Une base de données construite à partir de cette documentation a été présentée l'an dernier dans la revue *Environmental Science and Technology*. En accès libre, afin que les fabricants puissent la consulter, elle recense 563 alternatives existantes aux PFAS. Sur 251 applications différentes de ces composés, 16% sont considérées comme facilement remplaçables, à performance égale. Pour 37% des autres, des solutions de remplacement potentielles ont été identifiées mais doivent être confirmées. Pour 37%, aucune alternative n'a été trouvée (pour les 10% restants, la possibilité de remplacement n'a pas pu être évaluée).

«Il existe des usages des PFAS qui peuvent être abandonnés dès à présent, notamment dans les vestes de pluie, farts, cosmétiques ou ustensiles de cuisine», énumère Romain Figuière, chercheur à l'Université de Stockholm, qui a conçu cette base de données. La France a justement décidé d'interdire les PFAS dans les cosmétiques, farts, vêtements, chaussures et imperméabilisants à partir de janvier 2026. «Ces usages ouverts n'auraient simplement pas dû exister, car ils entraînent une exposition directe de l'environnement et des utilisateurs aux PFAS», estime le chimiste de l'EPFZ Martin Scheringer, spécialiste de ces substances.

La difficulté viendra plutôt des secteurs techniques, nombreux à utiliser ces composés pour des usages très spécifiques. Pour Romain Figuière, les PFAS seront particulièrement difficiles à substituer dans certaines applications médicales et électroniques. En revanche, de bonnes alternatives existent déjà pour les mousses anti-incendies, les gaz utilisés dans les réfrigérateurs, les pompes à chaleur et les batteries, d'après Martin Scheringer. «On entend parfois dire que les PFAS sont indispensables à la transition énergétique, mais c'est inexact. D'une manière générale, les PFAS ne sont pas irremplaçables», affirme le chimiste. ■

La suppression de la taxe sur la valeur locative vise à soulager les petit·es propriétaires, mais les locataires pourraient en pâtir, soutient l'Asloca.

Abolition injuste pour les locataires?



SOPHIE DUPONT

Valeur locative ► Le sort de la votation sur la valeur locative est encore très incertain. La complexité du sujet et la division des milieux économiques n'aident pas à avoir une vision claire de ce qui sortira des urnes le 28 septembre prochain. Or, si cet impôt concerne directement les propriétaires occupant leur logement, les locataires, majoritaires en Suisse, doivent-ils et elles se sentir concerné·es? Pour l'Association de défense des locataires (Asloca), la réponse est oui. Les partisan·es de l'abolition de la taxe, pour leur part, nuancent.

Pour rappel, la valeur locative d'un logement est considérée comme un «revenu en nature» et doit être déclarée au fisc par son propriétaire. Les partisan·es de son abolition dénoncent un impôt sur un revenu fictif, injustifié dès lors que le logement n'est pas mis en location. A l'inverse, du côté du non, on estime que cette imposition permet une égalité de traitement entre propriétaires et locataires, qui paient un loyer. En contrepartie, les propriétaires bénéficient en outre de déductions, notamment pour les intérêts hypothécaires ou les frais d'entretien. Si la taxe est supprimée, celles-ci ne seront plus possibles.

L'Asloca voit donc d'un mauvais œil l'abolition de la valeur locative. «Cette suppression est un cadeau aux propriétaires, au moment où on assiste à une explosion des loyers pour les locataires. C'est une injustice énorme», défend Carlo Sommaruga, président de l'association et sénateur socialiste. En cas d'abolition, les impôts des propriétaires baisseront. Ils resteraient stables avec un taux hypothécaire moyen supérieur à 3%. Pour Carlo Sommaruga, cela n'arrivera pas avant dix ou vingt ans. La semaine dernière, le taux hypothécaire de référence a encore été abaissé à 1,37%, en veut-il pour preuve.

Egalité fiscale non garantie

Carlo Sommaruga relève une autre injustice fiscale entre locataires et propriétaires: «Les locataires qui ont mis de l'argent de côté sur leur compte bancaire doivent payer un impôt sur le revenu de leur fortune, tandis qu'une personne qui a mis la même somme dans l'achat d'une maison ne sera pas taxée en cas de suppression de la valeur



Pour l'Asloca, les locataires, par leur nombre, seront particulièrement touché·es par les conséquences des baisses de rentrées fiscales. KEYSTONE

UN INTITULÉ NÉBULEUX

Sur le bulletin de vote du 28 septembre, aucune mention de la valeur locative. Cette absence suscite l'incompréhension, alors que le sujet est déjà complexe. Pour exprimer leur voix sur la valeur locative, les votant·es devront répondre à la question «Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 20 décembre 2024 relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires?». Un oui à cette question signifie l'abolition de la valeur locative. Pourquoi celle-ci ne figure donc pas sur le bulletin? Les causes sont à trouver dans le processus législatif. La suppression de la valeur locative a été acceptée au parlement sans référendum. Elle pourrait

dénoncer en vigueur sans votation populaire.

Mais, pour compenser d'éventuelles pertes fiscales dans les régions touristiques, le parlement a introduit la possibilité pour les cantons de créer un impôt sur les résidences secondaires. Comme cette mesure implique une révision constitutionnelle, elle doit obligatoirement être soumise au vote populaire. Résultat: les deux objets ont été liés. La suppression de la valeur locative entrera en vigueur seulement si l'arrêté sur les résidences secondaires est accepté. «L'imposition de la valeur locative ne fait partie de la votation que parce que la loi est juridique

ment liée à l'arrêté fédéral», explique la Chancellerie fédérale. Il n'était donc pas possible de mentionner la valeur locative sur le bulletin de vote. De quoi semer la confusion? Selon la Chancellerie, la brochure d'explication qui accompagne le bulletin lève toute ambiguïté. «Les explications de vote du Conseil fédéral indiquent plusieurs fois clairement que le vote porte formellement sur l'arrêté fédéral relatif à l'impôt immobilier cantonal sur les résidences secondaires, mais que son issue sera aussi décisive pour l'abolition de la valeur locative», relève Beat Furrer, chargé d'information à la Chancellerie fédérale. SDT

locative», argue-t-il. Le changement de loi aura également une incidence sur les locataires qui ont contracté des dettes de toutes sortes. «Il ne sera plus possible de déduire les intérêts de dettes comme un crédit à la consommation», souligne l'avocat. Les locataires endetté·es pourraient subir des hausses d'impôts, car ces déductions disparaîtraient en même temps que celles pour les crédits hypothécaires. Des artisans et petits entrepreneurs pourraient aussi être concernés s'ils contractent des dettes pour acquérir une entreprise des parts dans leur société.

Pour l'Asloca, les locataires, par leur nombre, seront particulièrement touché·es par les conséquences des baisses de rentrées fiscales. Celles-ci sont évaluées par l'administration fédérale à 1,8 milliard de francs pour un taux hypothécaire à 1,5%. «Il y aura soit des augmentations d'impôts, soit des baisses de prestations», avertit Carlo Sommaruga. Il relève que l'initiative déposée par la commission de l'économie du Conseil des Etats pour la suppression de la valeur locative prévoyait la garantie d'une égalité fiscale entre locataires et propriétaires. «L'égalité ne sera pas atteinte avant la Saint-Glinglin. Cette attente est irréaliste», assène le sénateur.

Des risques financiers

Du côté des partisan·es de la réforme, la prise de position de l'Asloca agace. «Il ne faut pas comparer des pommes et des poires, les locataires ne sont pas affecté·es par la réforme, qui touche uniquement les propriétaires. Il est populiste d'amener ce débat sur l'inégalité de traitement», estime Pauline Blanc, vice-présidente des Jeunes libéraux-radicaux. Elle reconnaît toutefois que les personnes ayant contracté un prêt à la consommation ne pourront plus déduire les intérêts de leur dette. Pas de quoi renoncer à l'abolition de la valeur locative: cela représente selon elle une part minime de la population. «Et cela ne me choque pas qu'on abolisse une incitation à l'endettement», appuie-t-elle. Pour l'élu lausannoise, l'imposition de la valeur locative telle qu'elle est pratiquée actuellement est profondément injuste: «Les propriétaires prennent des risques financiers considérables, retirent souvent une partie de leur deuxième pilier pour acheter leur bien, ont des charges importantes et parfois imprévisibles», insiste la libérale-radical.

Quant aux pertes fiscales dues à l'abolition de la valeur locative, elle estime que leur ampleur est très difficile à estimer. «Cela ne signifie pas forcément qu'il y aura des baisses de prestations. Et cela peut être une occasion pour l'Etat d'être plus efficient», plaide-t-elle. Verdict le 28 septembre prochain. I

Ewig warten aufs Diplom

Trotz Mangel müssen neu ausgebildete Ärztinnen und Ärzte eine Zwangspause von acht Monaten einlegen.

Anna Wanner

Nach sechs Jahren Studium und weiteren fünf bis sechs Jahren Assistenzzeit plagen die meisten Ärztinnen und Ärzte darauf, in eigener Verantwortung den Beruf auszuüben. Das funktioniert heute allerdings nur mit Verzögerung. Anstatt eine eigene Praxis zu eröffnen oder die Stelle im Spital anzutreten, müssen sie nach dem Abschluss warten. Acht Monate, teilweise sogar zehn.

Denn die Stelle, welche die Facharzttitel überprüft und herausgibt, ist seit Monaten massiv überlastet. Das zuständige Institut für ärztliche Weiter- und Fortbildung (SIWF) warnt auf der eigenen Website: «Aktuell beträgt die Bearbeitungsduer für Facharzttitel mindestens sieben Monate, bedingt durch eine hohe Anzahl an Gesuchen, Fachkräftemangel, komplexe Dossiers sowie interne Umstrukturierungen.» Wobei die sieben Monate konservativ geschätzt sind. Der Verband der Assistenz- und Oberärzte (VSAO) sagt, es gebe viele Betroffene, die acht oder gar zehn Monate auf ihr Diplom warten.

2500 Ärztinnen und Ärzte warten aufs Diplom

Der Frust ist gross. Gerade ausgebildete Ärztinnen und Ärzte, die einen Auslandsaufenthalt machen oder eine Praxis übernehmen wollen, müssen aufgrund der langen Wartezeit ihre Pläne begraben. «Ohne Facharzttitel kann eine solche Stelle nicht angetreten werden», sagt Philipp Thüler, Leiter Politik und Kommunikation beim VSAO. Ausnahmen bei Spitätern sind möglich – wobei die Ärztinnen dann die Aufgaben und die Verantwortung einer Oberärztin übernehmen, aber zu einem deutlich tieferen



Lernen am Schweinebauch: Assistenzärztinnen müssen mindestens elf Ausbildungsjahre absolvieren und warten dann nochmals zehn Monate aufs Diplom.

Bild: Martial Trezzini/Keystone

Lohn. «Faktisch warten sie mindestens ein halbes Jahr, in welchem sie weniger verdienen oder ihre Pläne ändern müssen.»

Gegenüber dieser Zeitung äussern auch andere Betroffene ihren Ärger: Gegen den Ärztemangel werde jede mögliche Lösung diskutiert. Nur bringe das alles nichts, wenn fertig ausgebildete Ärzte ihre Diplome nicht erhalten.

Zum Vergleich: 2024 hat das Institut 1780 Facharzttitel gutgeheissen, 2023 waren es 1927, und 2022 waren es 1928 Titel. Gemäss SIWF war das ein Rekord. Gleichzeitig wächst die Zahl der Abklärungen, die das Institut wegen Ärzten mit ausländischem Diplom machen muss. Es spricht von «turbulen-

ten Zeiten». Viele personelle Wechsel und auch die Digitalisierung setzen dem Institut offenbar zu.

Laut Verband der Assistenz- und Oberärzte sind über 2500 Gesuche pendent. Die Situation scheint sich nicht zu entspannen. Dabei gibt das zuständige Institut an, «mit Hochdruck» neue Fachspezialisten einzuarbeiten, die Prozesse zu verschlanken und an der Digitalisierung und der Transparenz zu arbeiten. Nur hiess es das schon vor einem Jahr, als die Wartezeiten markant anstiegen.

Die Überprüfung kostet 4000 Franken

Thüler sagt, die von der Weiterbildungsordnung vorgegebene Frist von zwei Monaten zur Be-

urteilung der Dossiers werde schon lange nicht mehr eingehalten. Im letzten Sommer betrug die Wartezeit 120 Tage, seither hat sie sich nochmals verdoppelt.

Dabei räumt Thüler ein, die Aufgabe des SIWF sei nicht trivial. «Der Entscheid hat eine grosse Tragweite. Damit ist auch eine grosse Verantwortung verknüpft.» Es sei also richtig, dass genau geprüft werde. «Es sollte aber dennoch möglich sein, den Prozess zu beschleunigen.»

Dies auch vor dem Hintergrund, dass das Institut für die Prüfung des Diploms 4000 Franken verlangt. Der Verband der Assistenz- und Oberärzte verlangt darum nicht nur, dass das Institut die Anfragen mit

einer höheren Dringlichkeit behandelt und dafür auch Ressourcen aus anderen Bereichen bereitstellt. Der Verband fordert auch einen Rabatt für jene, die so lange auf den Facharzttitel warten müssen.

Ob ein solcher Rabatt gewährt wird, ist noch nicht entschieden. Yvonne Gilli, Präsidentin des Ärzteverbands FMH, zeigt sich zumindest in Bezug auf die Wartezeiten zuversichtlich: «Das SIWF hat das Problem erkannt und Massnahmen eingeleitet.» Dazu gehören ein Schnellverfahren für dringliche Titelerteilungen sowie Prozessvereinfachungen. Laut Gilli dauert es allerdings «einige Monate», bis die Wirkung sichtbar ist und sich die Wartezeiten verkürzen.